



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 60158

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le dossier des rythmes scolaires. En effet, un rapport intitulé « De l'horloge biologique aux rythmes scolaires » a été rendu public par l'INSERM, le 5 avril dernier. Composé de six experts, le groupe pluridisciplinaire auteur de ce document préconise la prise en compte des rythmes des enfants et le respect de leurs besoins en sommeil, qui évoluent au cours de la croissance, pour organiser leur emploi du temps scolaire. Les scientifiques insistent pour que des modalités d'enseignement différentes soient adoptées en classes maternelle, primaire et secondaire. Ainsi, ils recommandent de ne pas limiter la sieste aux enfants de petite section de maternelle mais de la proposer le plus tôt possible dans l'après-midi à tous les enfants de moins de 6 ans qui en manifestent le besoin. Quant aux collégiens et aux lycéens, il serait souhaitable que leurs cours ne commencent pas avant 9 heures, car l'adolescent aurait une tendance naturelle et physiologique au coucher et au lever tardifs. Il se trouverait donc souvent en situation de privation de sommeil pendant la période scolaire. En outre, les grasses matinées du week-end ne suffiraient pas à compenser le manque de sommeil et pourraient, au contraire, aggraver les difficultés d'endormissement pendant la semaine et conduire à des irrégularités de sommeil, source de désynchronisation, de somnolence diurne et de difficultés scolaires. Par ailleurs, les experts préconisent vivement que l'école respecte les variations journalières de la vigilance et des performances intellectuelles. A ce sujet, est recommandé que la journée classique d'un élève de primaire réserve le milieu et la fin de matinée, ainsi que la fin de l'après-midi aux matières fondamentales et aux apprentissages exigeant le plus d'attention et d'effort cognitif. Compte tenu de ces intéressantes conclusions scientifiques, elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre désormais afin d'améliorer les rythmes scolaires en France.

Texte de la réponse

Le rapport de l'INSERM rendu public le 5 avril dernier sur les rythmes de vie de l'enfant et leurs conséquences possibles sur l'organisation du temps scolaire confirme les études antérieures. Du point de vue des résultats scolaires, aucune recherche n'apporte d'éléments décisifs en faveur d'une organisation particulière de la semaine ou de l'année scolaire. Toutes soulignent l'importance d'un bon équilibre des journées avec alternance et variété des activités ; c'est ainsi que l'aménagement de la journée peut être un facteur de la réussite scolaire. Des recommandations seront données en ce sens dans les documents d'accompagnement qui préciseront les conditions de mise en oeuvre des nouveaux programmes pour l'école primaire. Il convient aussi de prendre en compte la diversité des contraintes qui pèsent sur l'organisation des emplois du temps dans le premier et dans le second degré. Leurs conséquences sont parfois difficiles à harmoniser avec le respect des recommandations des chrono-biologistes. Ces contraintes sont de plusieurs ordres : horaires des transports scolaires et services de restauration, plages horaires d'utilisation des équipements collectifs (gymnase, piscine...) et des salles spécialisées dans les établissements scolaires (sciences, langues...), emploi du temps des professeurs dans le second degré et des intervenants extérieurs quand il en existe dans le premier degré, extension des locaux scolaires des collèges et lycées, etc. En fonction des réalités locales, la réflexion sur l'organisation du temps scolaire doit évoluer au sein des équipes pédagogiques dans un dialogue avec les familles, mais aussi avec les

élus et avec les acteurs de la communauté éducative. Le ministre souhaite favoriser cette dynamique dans un esprit de large déconcentration des initiatives, l'inspecteur d'académie étant chargé d'assurer la cohérence au niveau départemental.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60158

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2203

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4530